

Élections  
**CCMI de Créteil**  
du **1<sup>er</sup>** au **8 décembre** 2022



CrÉSEP SUNDEP  
Académie de Créteil

# Voter CrÉSEP SUNDEP à la CCMI,



- c'est revendiquer des **salaires décents** et des **conditions de travail correctes**,
- c'est agir contre les **abus de pouvoir** de certains chefs d'établissement,
- c'est défendre la **liberté de conscience** et la **liberté pédagogique**,
- c'est lutter pour la **sécurité de l'emploi** des maîtres auxiliaires.

Vous appréciez notre expérience,  
notre pugnacité, notre efficacité

CONFORTEZ-NOUS  
DANS NOTRE ACTION :  
**VOTEZ POUR NOUS !**



## Au CréSEP SUNDEP Solidaires, nous sommes POUR

- › Une **augmentation du nombre d'AESH** envoyés dans les écoles : trop souvent, un seul AESH doit couvrir l'ensemble des besoins de tout l'établissement !
- › L'**augmentation des moyens alloués** pour dédoubler les classes au-delà de 24 élèves.
- › La **liberté de conscience et le respect de la laïcité**. Trop de professeurs des écoles sont obligés par leur direction d'assurer bénévolement une heure hebdomadaire de catéchèse !
- › Le **respect des textes réglementaires**.

## NOTRE ACTION

Le CréSEP SUNDEP Solidaires est déjà intervenu au rectorat pour dénoncer :

- Les **abus des chefs d'établissement qui en demandent toujours plus aux maîtres** : bénévolat forcé sous la forme de tâches administratives, passation d'évaluations émanant de certains diocèses et présentées comme obligatoires alors que non réglementaires.
- L'**illégalité des activités et des journées liées à l'aspect confessionnel**, qui n'ont pas à être imposées aux agents publics que nous sommes : animer la messe de Noël ne fait pas partie de nos obligations de service !

Le CréSEP SUNDEP Solidaires demande à l'État de **réaffirmer son rôle d'employeur en nous défendant** lorsque certains chefs d'établissement commettent des abus de pouvoir.

La **protection fonctionnelle** doit être octroyée aux maîtres qui se sentent menacés dans l'exercice de leurs fonctions !

## Au CréSEP SUNDEP Solidaires, nous sommes CONTRE

- › la **charge de travail accrue** (réunions, PPS, PAP, projets) sans contrepartie financière.



Les 11 compétences de l'enseignant

- › La **souffrance au travail** et le **harcèlement moral** de la part de certaines directions.
- › Les **conditions d'accès à la classe exceptionnelle** qui empêchent la majorité d'entre nous d'y accéder.
- › Le « **préaccord** » nécessaire pour enseigner dans les établissements catholiques.